

Haute école pédagogique du canton de Vaud  
UER Développement de l'enfant à l'adulte (DV)  
Filière des formations postgrades

hep/

Présentation de  
la formation

**CAS Promotion de  
la santé et prévention  
en milieu scolaire:  
option Délégué·e PSPS**

15 crédits ECTS  
Volée 2020-2022



## Table des matières

---

### Préambule 4

---

Formations continues certifiées de la HEP Vaud	4
Introduction	4
Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud	5

---

### Présentation générale de la formation 5

---

Compétences travaillées	5
Public cible	6
Organisation des études	6
Programme de la formation	6
Structure modulaire du programme	11
Tableau de correspondance modules et compétences travaillées	12
Calendrier de la formation	12
Principes de l'évaluation	12
Lieu de la formation	12
Direction	13
Équipe pédagogique	13
Évaluation des modules et du cursus	13
Frais d'inscription et taxes	13

---

### Services aux participant-e-s 14

---

Service académique	14
Conditions d'admission	14
Procédure d'inscription à la formation	15
Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud	16
Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur	16
Carte d'inscription	16
Conditions en cas de désistement	16
Délivrance des titres et du supplément au diplôme	17
Campus de la HEP Vaud	17

---

### Base juridique 17

---

### Formations continues certifiées de la HEP Vaud

---

Ce programme de formation est proposé par la HEP Vaud *via* la Filière des formations postgrades et l'Unité d'enseignement et de recherche «Développement de l'enfant à l'adulte».

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS<sup>1</sup>)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)
- Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

La Filière des formations postgrades ainsi que les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées par la thématique de la formation s'engagent à concevoir l'ingénierie de la formation prévue, à mener à bien l'intégralité de la formation et à assurer un suivi qualité permettant l'amélioration constante des prestations fournies.

### Introduction

---

Ce CAS est destiné aux enseignantes et enseignants désirant promouvoir par l'exercice d'une fonction spécifique un climat favorable aux apprentissages scolaires et sociaux au sein de leur établissement. La formation offre ainsi deux options : « Délégué-e PSPS » ou « Médiation scolaire ». Ce document vous présente de manière détaillée le programme du CAS option « Délégué-e PSPS ».

Nous regroupons ces deux fonctions sous le terme d'intervenantes et intervenants en promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS) qui auront pour tâche d'être attentifs à la qualité de vie à l'école. Le développement d'une pratique interdisciplinaire au sein de l'équipe PSPS leur permettra de maintenir et de renforcer les liens de coopération entre les partenaires de l'école. Le rôle spécifique de la déléguée PSPS et du délégué PSPS consiste à promouvoir et à coordonner des projets de promotion de la santé et de prévention, pour répondre aux besoins identifiés des élèves, tout en prenant en compte l'ensemble des acteurs de son établissement ou de son institution.

La formation prépare les participantes et participants à l'exercice de la fonction de déléguée ou délégué dans le cadre de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire. L'exercice de cette fonction implique une articulation avec d'autres fonctions, telles que les médiatrices et médiateurs scolaires, infirmier-ère-s scolaires et médecins scolaires, qui s'inscrivent dans la réalisation d'une mission commune.

Définie en collaboration étroite avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, la formation articule apports théoriques et réalités du terrain. Elle propose des outils d'analyse et de compréhension des besoins auprès des acteurs de l'établissement. Elle favorise l'appropriation d'outils de réflexion, de positionnement, d'action et d'évaluation nécessaires à l'exercice de la fonction de déléguée ou délégué en PSPS.

La formation permet aux participantes et participants de renforcer leur participation active dans l'équipe PSPS. Elle les amène également à développer des compétences en construction, planification et évaluation de projets PSPS, en leur permettant d'identifier et réguler leur implication dans les situations rencontrées.

La formation débouche sur l'obtention du titre CAS Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire: option Délégué-e PSPS. Dispensé depuis 2010 à la HEP Vaud, ce programme de 2020 correspond à la 9<sup>e</sup> édition du CAS. Le programme ouvre annuellement.

---

<sup>1</sup> ECTS: European Credit Transfer and Accumulation System. Un ECTS équivaut à 25-30 heures d'apprentissage

## Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

---

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux participant·e·s l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes.

Pour ce faire, nos formations se fondent notamment sur les principes suivants :

- former des professionnel·le·s capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats ;
- former des professionnel·le·s capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques ;
- prendre en compte l'expérience des participant·e·s, l'environnement socioprofessionnel de chacun·e et les conditions d'exercice de leur pratique ;
- s'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives ;
- faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger ;
- favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participant·e·s et d'expert·e·s afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel ;
- offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation ;
- inclure dans la formation les résultats récents de la recherche.

## Présentation générale de la formation

---

### Compétences travaillées

---

A l'issue de la formation, les participant·e·s seront capables de :

En termes de **connaissances et compréhension** :

- 1) identifier les déterminants de l'organisation scolaire et communautaire.

Du point de vue de l'**application des connaissances et de la compréhension** :

- 2) identifier, analyser et problématiser des situations pour envisager une démarche dans le contexte scolaire ;
- 3) engager une démarche, en définir les limites et procéder à sa mise en œuvre.

En termes de **capacité de former des jugements** :

- 4) évaluer les démarches entreprises, leur enrichissement, leur prolongation, leur réorientation ;
- 5) à partir des évaluations, intégrer les nouveaux besoins des acteurs concernés et orienter les nouvelles démarches en fonction de ceux-ci.

**Savoir-faire en termes de communication** :

- 6) identifier les informations selon leur pertinence et les communiquer de manière adéquate ;
- 7) développer des relations coopératives avec les autres acteurs de l'école et ses partenaires.

Du point de vue de la **capacité d'apprentissage en autonomie** :

- 8) se positionner professionnellement et personnellement dans l'équipe PSPS et dans l'établissement.

Les objectifs de formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national ([nqf.ch](http://nqf.ch)-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

## Public cible

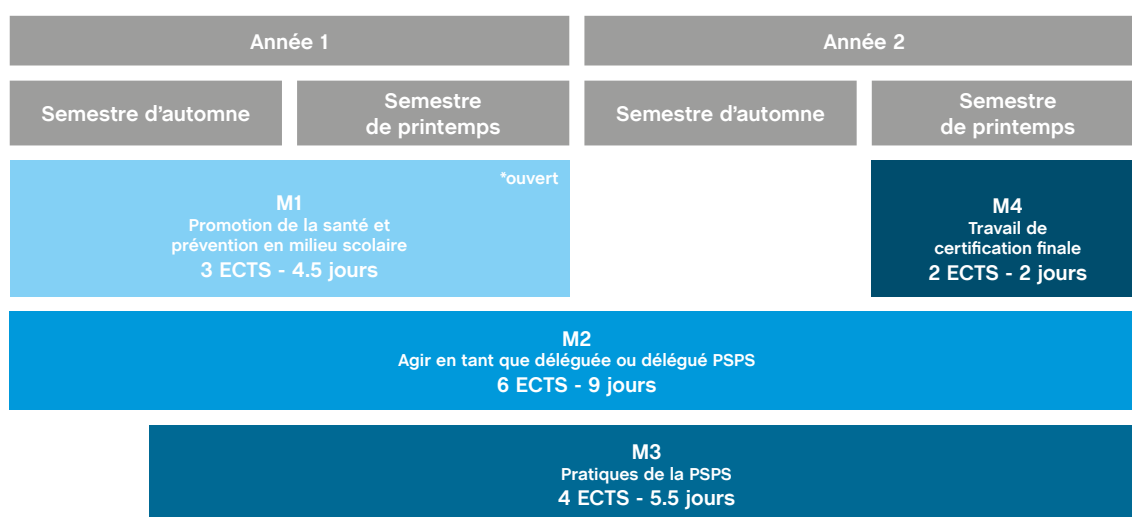
Ce programme de formation CAS est ouvert à tout professionnel concerné dans sa pratique professionnelle par la promotion de la santé et prévention en milieu scolaire, en particulier les personnes exerçant ou souhaitant exercer au sein de leur établissement une fonction de déléguée ou délégué PSPS.

## Organisation des études

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de trois modules respectivement de 3, 6 et 4 crédits ECTS et d'un module transversal de certification qui compte 2 crédits ECTS, pour un total de 15 crédits ECTS.

Le CAS est un programme qui se réalise à temps partiel, généralement à raison d'un jour et demi de cours par mois. Il représente environ 450 heures de travail dont 182 heures de cours à la HEP Vaud.

La durée du programme standard est de deux années. Cette durée d'études peut être, au maximum, doublée congés éventuels compris (cas particuliers réservés). Le tableau 1 résume la répartition annuelle et les intitulés de chaque module, ainsi que le nombre de crédits et la durée de chaque unité.



\* Module ouvert aux auditrices et auditeurs

Tableau 1 : Vue d'ensemble de la formation 2020-2022

## Programme de la formation

### Module 1 : Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (3 ECTS)

Ce module se compose de trois unités de formation. Il vise à développer chez les participant·e·s l'identification des enjeux et problématiques prioritaires en PSPS, ainsi que leur positionnement au sein d'une équipe PSPS. Il sera suivi à la fois par les participant·e·s aux options « Médiation scolaire » et « Délégué·e PSPS ».

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSPS100-1	Enjeux de la PSPS	1.5	-	-	-
PSPS100-2	Problématiques prioritaires en PSPS	0.5	1	-	-
PSPS100-3	PSPS et communication	-	1.5	-	-
	<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2.5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## **Acquis de formation**

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure :

- d'identifier les enjeux prioritaires de la PSPS pour favoriser l'élaboration d'une démarche s'adaptant au contexte de l'établissement;
- de se familiariser avec les problématiques actuelles dans la promotion de la santé et la prévention à l'école;
- d'utiliser des outils pour comprendre et faciliter la communication dans les collectifs, ceci dans le but de créer des relations de coopération.

## **Modalités pédagogiques**

Apports théoriques, exercices/ateliers pratiques, mises en situation, échanges entre participant-e-s et analyse de situations.

## **Modalités de certification du module**

A la fin du troisième semestre, un dossier écrit sera remis par les participant-e-s pour évaluer les connaissances acquises.

Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

### **PSPS100-1 : Enjeux de la PSPS**

#### **Contenus**

- Définition des principaux concepts de la PSPS (tels que facteurs de risque et de protection, intervention précoce)
- Identification des enjeux de la PSPS
- Discussion et apports théoriques sur la base de situations pratiques

#### **Intervenant**

- Nicolas Meylan

### **PSPS100-2 : Problématiques prioritaires en PSPS**

#### **Contenus**

- Présentation de problématiques actuelles et prioritaires en PSPS
- Présentation d'une phase « investigation » appliquée à la PSPS
- Discussion et apports théoriques sur la base de situations pratiques

#### **Intervenant-e-s**

- Piera Gabola
- Nicolas Meylan

### **PSPS100-3 : PSPS et communication**

#### **Contenus**

- Regard systémique sur la communication
- Concepts de base sur la communication
- Place de la culture
- Communication verbale et non verbale
- Communication non violente et différenciation
- Facilitateur de la communication dans les collectifs
- Relations de coopération
- Importance de la relation

#### **Intervenants**

- Claudio Carneiro
- Frédéric Leuba

## Module 2 : Agir en tant que déléguée ou délégué PSPS (6 ECTS)

Ce module vise à proposer aux participant-e-s un ensemble d'instruments leur permettant de passer d'une réflexion sur la PSPS à sa mise en œuvre au sein de l'établissement, en tant que déléguée ou délégué PSPS. Il permet également d'approfondir par un séminaire à choix un aspect de la PSPS, les thématiques étant définies à l'issue de la 1<sup>re</sup> année de formation.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSDE200-1	Élaboration et conduite de projets en PSPS	1	0.5	1.5	-
PSDE200-2	Outils pour la gestion de projet en PSPS	1	0.5	-	-
PSDE200-3	Partenaires de la PSPS	-	1.5	-	-
PSDE200-4	Dynamique et gestion de l'équipe PSPS	-	-	-	1.5
PSPS200-5	Séminaires d'approfondissement à choix	-	-	1.5	-
	<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2.5</b>	<b>3</b>	<b>1.5</b>

### Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure de :

- construire une démarche de projet;
- conduire et mettre en œuvre un projet;
- évaluer un projet;
- identifier les partenaires institutionnels et associatifs ainsi que leurs apports respectifs et collaborer avec eux;
- approfondir une thématique en fonction de besoins émergeant en cours de formation;
- identifier les enjeux liés à la dynamique d'une équipe PSPS et animer des rencontres.

### Modalités pédagogiques

Apports théoriques, exercices/ateliers pratiques, mises en situation, échanges entre participant-e-s et analyse de situations.

### Modalités de certification du module

Présentation par groupe et analyse d'un projet PSPS. Des consignes détaillées à ce sujet seront remises aux participant-e-s au début de la formation.

### PSDE200-1 : Élaboration et conduite de projets en PSPS

#### Contenus

Ce cours a pour objectif d'accompagner les participant-e-s dans la construction d'une méthodologie de mise sur pied et de conduite d'une démarche PSPS.

- Inscription dans une politique d'établissement
- Identification des publics, de leurs besoins, des objectifs et indicateurs
- Pilotage, régulation et évaluation continue

#### Intervenante

- Carole Moix Wolters



## PSDE200-2 : Outils pour la gestion de projets en PSPS

### Contenus

Ce cours a pour objectif de s'approprier des outils facilitant la gestion de projets en PSPS.

- Approches qualitatives et quantitatives
- Eaboration de questionnaires
- Analyse des données initiales et des résultats
- Techniques d'animation de groupes

### Intervenante

- Carole Moix Wolters

## PSDE200-3 : Partenaires de la PSPS

### Contenus

Ce cours a pour objectif d'aller à la rencontre de partenaires institutionnels et associatifs de la PSPS pour déterminer leurs apports respectifs dans la PSPS mise en place au sein de l'établissement.

- Identification des partenaires et partenariats selon le thème
- Analyse du potentiel des partenaires pour la construction d'interventions ou au sein de la politique de l'établissement en matière de PSPS
- Gestion des partenariats

### Intervenant

- Christian Wilhelm

## PSDE200-4 : Dynamique et gestion de l'équipe PSPS

### Contenus

Ce cours a pour objectif d'identifier les enjeux liés à la dynamique d'une équipe PSPS et de s'exercer à la gestion de celle-ci, notamment dans l'animation de ses rencontres.

- Construction de son rôle et développement de son identité professionnelle de délégué-e PSPS dans le contexte de son établissement
- Dynamique d'équipe de projet
- Animation de rencontres PSPS

### Intervenante

- Carole Moix Wolters

## PSPS200-5 : Séminaires d'approfondissement à choix

### Contenus

Ces séminaires ont pour but de permettre l'approfondissement d'une thématique à choix selon l'intérêt des participant·e·s et du contexte qui est le leur. En fonction des besoins émergeant durant la formation, les thématiques proposées pourraient être adaptées.

- Promotion de la régulation émotionnelle et des émotions positives pour favoriser le bien-être des jeunes élèves
- Expliquer et prévenir les comportements à risque chez l'adolescent·e
- Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent : ses enjeux et ses retentissements en milieu scolaire
- Intervention en classe : enjeux et construction d'une démarche

### Intervenant·e·s

- Piera Gabola
- Catherine Sauer
- Eric Tardif
- Marjorie Valls

### Module 3 : Pratiques de la PSPS (4 ECTS)

Ce module a pour visée de développer chez les participant·e·s des démarches de réflexion sur leur activité professionnelle, d'une part en tant que membre d'une équipe PPS et d'autre part dans la fonction spécifique de déléguée ou délégué PPS. À cet effet, une présence régulière est requise.

Son contenu pourra servir de base à la rédaction du travail de certification finale (module 4).

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSDE300-1	Analyse de pratiques comme déléguée ou délégué PPS	-	1	0.5	1
PSPS300-2	Équipe PPS et collaboration	0.5	-	1.5	1
	<b>Total</b>	<b>0.5</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

#### Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant·e·s seront en mesure :

- d'utiliser leurs capacités réflexives seul·e et en équipe lors de situations complexes afin de proposer des pistes d'action communes;
- de se positionner sur la base de leurs missions dans les collaborations au sein de l'équipe PPS ainsi qu'avec différent·e·s intervenant·e·s externes;
- de travailler les collaborations au sein de l'équipe PPS et les missions de l'équipe PPS;
- de travailler les collaborations avec différent·e·s intervenant·e·s externes.

#### Modalités pédagogiques

PSDE300-1 : Sur la base de situations amenées par les participant·e·s, analyses, échanges et élaborations de pistes.

PSDE300-2 : Apports théoriques et pratiques, échanges entre participant·e·s.

#### Modalités de certification du module

Participation régulière et active aux rencontres.

#### PSDE300-1 : Analyse de pratiques comme déléguée ou délégué PPS

##### Contenus

L'objectif de ce cours est de renforcer la réflexivité individuelle et collective, en travaillant sur des situations amenées par les participant·e·s.

##### Intervenant·e·s

- Carole Henry-Mouron
- Christian Wilhelm

#### PSPS300-2 : Équipe PPS et collaboration

##### Contenus

L'objectif de cette unité est de travailler la collaboration d'une part au sein de l'équipe PPS et d'autre part avec différent·e·s intervenant·e·s externes.

- Travail sur la complémentarité des différentes fonctions au sein de l'équipe PPS
- Travail sur la complémentarité des rôles avec les intervenant·e·s externes (par différentes thématiques)

##### Intervenant·e·s

- Sophie Schubert-Grundisch
- Divers·es intervenant·e·s (service de protection de la jeunesse - SPJ, etc.) accompagné·e·s par Piera Gabola

## Module 4 : Travail de certification finale (2 ECTS)

Ce module permet d'intégrer dans un travail de certification les différents apports de l'ensemble de la formation suivie.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSDE400-1	Travail de certification finale	-	-	-	2
	<b>Total</b>	-	-	-	2

### Acquis de formation

Le travail de certification finale vise, pour les participant-e-s, à l'intégration des compétences travaillées dans la formation.

### Modalités pédagogiques

Un accompagnement sous forme de consultation sur rendez-vous est proposé.

### Modalités de certification du module

Le travail de certification finale sera réalisé seul ou par deux et portera sur la description et l'analyse d'une démarche de promotion de la santé ou de prévention en milieu scolaire proposée par le/les candidat-e-s. Il sera établi des liens entre cette démarche et des éléments théoriques dans le domaine de la PSPS. La rédaction de ce travail pourra notamment s'appuyer sur les supports de cours, les lectures obligatoires ou suggérées, ainsi que sur les démarches d'analyse de pratiques conduites dans les cours PSDE300-1 et PPS300-2.

Des consignes détaillées à ce sujet seront remises aux participant-e-s au début de la formation.

## Structure modulaire du programme

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel fourni par les participant-e-s ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation peuvent prendre la forme de cours ou de séminaire.

Les séminaires sont de natures diverses : le séminaire standard, le séminaire à effectif réduit, le séminaire d'intégration. Ils permettent aux participant-e-s d'intégrer les apports du cours, notamment par le biais d'activités orientées sur la pratique et l'expérimentation de situations concrètes (ex. analyse de ses pratiques professionnelles). Les séminaires d'intégration permettent d'établir des liens entre des savoirs théoriques acquis dans le cadre de divers modules et des savoirs d'expérience acquis dans des lieux variés, en se centrant sur une thématique et sur l'analyse de la progression au cours du semestre.

## Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participant·e·s au terme de leur formation.

Nom module		Compétences ( <a href="#">voir page 5</a> )								ECTS
		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>PSPS100</b>	Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire	X	X	X	X		X	X	X	3
<b>PSDE200</b>	Agir en tant que déléguée ou délégué PSPS	X	X	X	X	X	X	X	X	6
<b>PSDE300</b>	Pratiques de la PSPS		X					X	X	4
<b>PSDE400</b>	Travail de certification finale	X	X	X	X	X	X	X	X	2

## Calendrier de la formation

La formation aura lieu de septembre 2020 à fin juin 2022, et sera répartie sur des mercredis durant l'année académique.

Un calendrier détaillé avec les salles sera communiqué aux personnes admises en avril-mai 2020.

## Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participant·e·s de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

### A. Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participant·e·s sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilan réflexif, exercice illustrant un cours, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

### B. Évaluation certificative

A l'issue des modules certifiés, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modules font l'objet d'une évaluation certificative et reçoivent une note ou une validation.

Le résultat sous forme de notes est attribué selon l'échelle de 1 à 6, par points entiers. La note 1 correspond à l'absence de maîtrise, la note 4 à un niveau de maîtrise passable et la note 6 à un excellent niveau de maîtrise.

Pour les modules validés, la mention acquis ou non acquis est attribuée.

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation sont communiquées préalablement aux participant·e·s.

## Lieu de la formation

### Haute école pédagogique du canton de Vaud

Av. de Cour 33 et Av. des Bains 21  
1014 Lausanne

## Direction

---

### Responsables du programme CAS en Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS)

- [Marco Allenbach](#), UER «Développement de l'enfant à l'adulte» (DV)
- [Piera Gabola](#), UER « Développement de l'enfant à l'adulte » (DV)
- [Carole Moix Wolters](#), UER « Développement de l'enfant à l'adulte » (DV)

### Responsable du pilotage des formations postgrades

- [Amaury Daele](#), responsable de la Filière des formations postgrades

## Équipe pédagogique

---

### Formatrices et formateurs issus de l'UER «Développement de l'enfant à l'adulte » (DV)

- [Marco Allenbach](#)
- [Piera Gabola](#)
- [Nicolas Meylan](#)
- [Carole Moix Wolters](#)
- [Eric Tardif](#)
- [Marjorie Valls](#)

### Intervenant-e-s externes

- [Claudio Carneiro](#)
- [Carole Henry-Mouron](#)
- [Frédéric Leuba](#)
- [Catherine Sauer](#)
- [Sophie Schubert-Grundisch](#)
- [Christian Wilhelm](#)

## Évaluation des modules et du cursus

---

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participant-e-s sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation (questionnaire en ligne). Cette évaluation des enseignements par les participant-e-s est conduite par le Centre de Soutien à l'enseignement (CSE) et contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée de la HEP Vaud.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du/de la responsable du CAS ou de la filière des formations postgrades toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

## Frais d'inscription et taxes

---

Finance d'inscription à l'admission : CHF 100.—

Coût pour l'ensemble du CAS : CHF 7'500.—

En principe, la finance de formation est divisée en parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la [directive 02\\_01](#), article 13 ; [etudiant.hepl.ch/directives](http://etudiant.hepl.ch/directives)).

## Services aux participant-e-s

---

### Service académique

---

Le Service académique assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et de conseil aux études.

#### Contact

Service académique - Formations postgrades  
**Haute école pédagogique du canton de Vaud**  
Avenue de Cour 33  
1014 Lausanne

Téléphone: +41 21 316 92 70

E-mail: [etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

#### Liens utiles

[candidat.hepl.ch/pg](http://candidat.hepl.ch/pg) > page «Questions fréquentes»  
[candidat.hepl.ch/cas-psps-de](http://candidat.hepl.ch/cas-psps-de)

### Conditions d'admission

---

L'entrée en formation implique obligatoirement d'exercer parallèlement une activité de déléguée ou délégué PSPS.

Sont admis-es au programme de formation, les candidat-e-s :

- porteuses ou porteurs d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent) ou d'un titre de niveau bachelor (ou titre jugé équivalent);
- pouvant faire valoir deux années d'expérience professionnelle.

#### Admission en cas de non possession des titres requis

Si la candidate ou le candidat n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, il-elle peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature ([Directive 05\\_03](#) ; [etudiant.hepl.ch/directives](http://etudiant.hepl.ch/directives)).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de Fr. 300.— non remboursable.

#### Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone: +41 21 316 92 70

e-mail: [etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

## Procédure d'inscription à la formation

---

### Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique :

[candidat.hepl.ch/formulaire-admission](http://candidat.hepl.ch/formulaire-admission)

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement et l'autorisation d'entrée en formation de l'autorité cantonale d'engagement concernée. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEP et du SESAF ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces trois services cantonaux ainsi que du SPJ.

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier.

Le délai pour valider l'inscription électronique avec l'ensemble des documents est fixé au **28 février 2020**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidat·e·s sont retenu·e·s conformément au [règlement de la formation](#) ([Directive 05\\_57](#), [etudiant.hepl.ch/directives](http://etudiant.hepl.ch/directives)). **L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte.** Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

### Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.– **non remboursable** sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT: BCVLCH2LXXX); titulaire: Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, **en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom «Finance Inscription\_Nom\_Prénom».**

Ce paiement peut être directement effectué via la plateforme d'inscription en ligne.

### Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission en formation. Elle informe la candidate ou le candidat de sa décision à la **mi-avril 2020**.

### Prise en compte des études déjà effectuées

Une fois l'admission décidée, une demande de **prise en compte des études déjà effectuées** peut être adressée au Service académique pour que soient pris en compte des crédits de formation obtenus lors d'une certification antérieure dans une des thématiques abordées par le plan d'études de la formation (possibilité d'équivalence ; Référence [Directive 05\\_04](#); [etudiant.hepl.ch/directives](http://etudiant.hepl.ch/directives)). Cette demande unique doit être présentée au plus tard jusqu'au **31 août 2020**.

### Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone: +41 21 316 92 70

E-mail: [etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

## Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud

---

**Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation** (voir ci-dessus «Procédure d'inscription à la formation»), les collaboratrices et collaborateurs de la DGEO, de la DGEP, du SESAF ou d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le SESAF bénéficient :

- d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation ;
- des conditions de décharge fixées par la décision de la Cheffe du Département de la formation (renseignements et informations auprès du service employeur concerné<sup>2</sup>) ;
- d'une prise en charge, selon les modalités de défraiement, des frais de déplacements et de repas liés à la formation (renseignements et informations auprès des directions d'établissement).

## Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur

---

Toute personne âgée de 25 ans et qui désire suivre des enseignements sans viser l'obtention du CAS peut s'inscrire en tant qu'auditrice ou auditeur. Seul le module 1 est ouvert aux auditrices et aux auditeurs.

Cette inscription se fait auprès de la Filière Formation continue, au plus tard le 31 août pour le semestre d'automne et le 15 décembre pour le semestre de printemps. Le nombre d'auditrices et d'auditeurs par module étant limité, les inscriptions sont retenues par ordre chronologique d'arrivée.

Les frais de cette inscription s'élèvent à CHF 400.— par semestre.

Renseignements et formulaire d'inscription à télécharger sur : [candidat.hepl.ch/fc/auditeurs](http://candidat.hepl.ch/fc/auditeurs)

## Carte d'inscription

---

Les participant-e-s à des formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription, il suffira d'en faire la demande auprès du service académique ([etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)) dès le démarrage de la formation.

Cette carte permet de faire des photocopies (solde de Fr. 20.— par année) et de bénéficier de rabais dans certains commerces.

Pour plus d'informations : [etudiant.hepl.ch/carte-etudiant](http://etudiant.hepl.ch/carte-etudiant)

## Conditions en cas de désistement

---

En validant le dossier électronique de candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

---

<sup>2</sup> DGEO, Direction RH, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne ; DGEP, Unité RH, Saint-Martin 24, 1014 Lausanne ; Pour l'enseignement spécialisé, écoles publiques : SESAF, Direction RH, Cité-Devant 14, 1014 Lausanne.



## Délivrance des titres et du supplément au diplôme

---

Les titres sont décernés lorsque le·la participant·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, le·la participant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

## Campus de la HEP Vaud

---

Plusieurs services sont offerts aux participant·e·s sur le Campus de la HEP Vaud : activités culturelles et sportives, mobilité, aumônerie, bibliothèque, restaurant, renseignements généraux, notamment en collaboration avec l'association des étudiants de la HEP Vaud.

Pour plus d'informations : [etudiant.hepl.ch/campus](http://etudiant.hepl.ch/campus)

## Base juridique

---

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique suivant fait foi.

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP) [etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep](http://etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep)

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).

Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS (RAS)

[Directive\\_05\\_57 \(etudiant.hepl.ch/directives\)](http://etudiant.hepl.ch/directives) du programme de formation menant au CAS en « Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire », option « Médiation scolaire » et option « Délégué·e à la PSPS »



**hep/**

Haute école pédagogique  
du canton de Vaud  
Service académique  
Formations postgrades  
Avenue de Cour 33  
CH-1014 Lausanne

**Téléphone.: +41 21 316 92 70**

[etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

[www.hepl.ch](http://www.hepl.ch)